

COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS

A EXEMPTION DE COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS

activités terroristes du gouvernement fédéral, de recueillir certains renseignements sur les com que le client demandant l'ouverture du compte a indiqué qu'une personne autre que lui y fera tiers ou au nom d'un ou de plusieurs tiers.	ptes qu'elle ouvre. La présente formule doit être remplie parce
Nom officiel du titulaire de compte:	
Numéro du compte:	
***Une formule distincte doit être remplie pour chacun d	es autres tiers**
Veuillez remplir la section A ou la section B (selon le cas).	
A. Exemption à la communication des renseignements sur le tiers	
L'obligation de communiquer les renseignements sur le tiers ne s'applique pas parce que l	e titulaire de compte est, selon le cas
☐ Une entité financière*.	faire le commerce de valeure mobilières au Canada
☐ Un courtier en valeurs mobilières autorisé en vertu des lois d'une province canadienne à ☐ Une entité faisant le commerce de valeurs mobilières exclusivement à l'extérieur du Cana	
 Située dans un pays membre du Groupe d'action financière sur le blanchiment Située dans un pays qui n'est pas membre du GAFI, mais qui, autrement, remprecyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroris doivent prouver de façon satisfaisante qu'ils respectent le paragraphe 9(5) du 	de capitaux (GAFI)** OU olit les exigences du paragraphe 9(5) du Règlement sur le tes. (Les clients qui se prévalent de cette exemption Règlement.)
☐ Un conseiller juridique, un comptable ou un courtier ou agent immobilier accrédité qui uti B. Renseignements sur le tiers	llise le compte uniquement pour ses clients.
Le titulaire de compte ne figure pas parmi les personnes et entités mentionnées dans la se utilisera ce compte ou y effectuera des transactions:	ection A. Le tiers dont les coordonnées figurent ci-dessous
Nom du tiers:	
Adresse du tiers :	
Date de naissance du tiers (AA/MM/JJ):	
Principale activité professionnelle du tiers :	
Nature de la relation entre le titulaire de compte et le tiers ou de l'intérêt financier du tiers (p. ex., client, ami, employeur, fiducie familiale):	
Si le tiers est une personne morale, numéro de constitution et lieu de délivrance du certificat de constitution :	
ATTESTATION	
Je, (titula j'atteste par la présente que les renseignements consignés sur cette formule et toute pièce jo par écrit BMO Ligne d'action si ces renseignements deviennent incomplets ou inexacts.	aire de compte), suis signataire autorisé du compte ci-dessus e pinte sont véridiques, exacts et complets. J'aviserai sans délai e
La personne soussignée atteste par la présente que les renseignements consignés sur cette fo	rmule et toute pièce jointe sont véridiques, exacts et complets.
Signature du titulaire de compte / signataire autorisé	Date (AA/MM/JJ)
*Le terme « entité financière » a les significations suivantes : banque étrangère autorisée - au sens de l'article 2 de la Loi sur l banques; coopérative de crédit, caisse d'épargne et de crédit ou caisse populaire régie par une loi provinciale; association régi sociétés de fiducie et de prêt ou société de fiducie ou de prêt régie par une loi provinciale; tout ministère ou mandataire de Sa des services financiers qu'il fournit au public.	e par la Loi sur les associations coopératives de crédit; société régie par la Loi sur les

**Consultez le http://www.fatf-gafi.org/fr/pages/aproposdugafi/membresetobservateurs/ pour obtenir la liste à jour des membres du GAFI.

En tant que membre de BMO Groupe financier, BMO Ligne d'action Inc. s'engage à protéger la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'elle détient. Ces renseignements sont recueillis afin d'assurer la tenue du compte auxquels ils se rapportent. Pour plus de précisions, consultez notre Code de confidentialité à bmolignedaction.com.